

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Nomination du maire suppléant
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement numéro 466-2013 relatif au stationnement afin de permettre la désignation des personnes autorisées à appliquer le règlement par résolution du conseil municipal
3. Système informatique
 - 3.1 Ajout de modules au logiciel de gestion du territoire *AccèsCité Territoire*
 - 3.2 Acquisition d'un logiciel d'entretien préventif des équipements (gestion des inventaires et de la flotte des véhicules)
4. Renouvellement de l'adhésion à Espace MUNI
5. Soumissions – Appel d'offres public – Travaux de rénovation à la caserne de Percé
6. Soumission – Appel d'offres sur invitation – Travaux de rénovation au centre communautaire de Cap d'Espoir
7. Soumission – Réfection de la rue du Quai et d'une partie de la rue de l'Église
8. Poste saisonnier (été) d'inspecteur(trice) du territoire
9. Postes (2) saisonniers (été) de manœuvres au service d'urbanisme et de gestion du territoire
10. Projet de parc municipal de la Rivière Émeraude à Bridgeville
 - 10.1 Projet pilote concernant la gestion de la fréquentation du site et le contrôle de l'accès au cours de la saison estivale 2021 – Trois (3) postes de journalier(ère)s / surveillant(e)s et quatre (4) postes d'agent(e)s à l'accueil / surveillant(e)s
 - 10.2 Acquisition d'un système de panneaux solaires pour le kiosque d'accueil
11. Projet de création d'une zone industrielle à l'est du territoire de la ville de Percé (zone d'innovation - nouvelles technologies)
 - 11.1 Démarches d'acquisition, en pleine propriété, du lot 4 899 377 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, par expropriation, à des fins municipales
 - 11.2 Offre d'achat d'une partie du lot 6 304 070, au cadastre du Québec, situé dans le secteur de la route 132 Est à Pointe-Saint-Pierre
12. Contrat d'entretien ménager du bureau d'accueil touristique
13. Association touristique régionale de la Gaspésie – Assemblée générale annuelle par visioconférence le 28 mai 2021 à 9 h – Désignation d'un représentant
14. Adhésion à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec : Unis pour le climat

RÉS. NO. 200-2021 : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame la conseillère Doris Bourget soit désignée à titre de mairesse suppléante jusqu'à la fin du mandat du conseil, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, et qu'elle soit autorisée à exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci sera absente de la municipalité ou empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

QU'elle soit également autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tous les documents pertinents pour la bonne marche de la Corporation.

RÉS. NO. 201-2021 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2013 RELATIF AU STATIONNEMENT AFIN DE PERMETTRE LA DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À APPLIQUER LE RÈGLEMENT PAR RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Magella Warren donne avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 466-2013 relatif au stationnement afin de permettre la désignation des personnes autorisées à appliquer le règlement par résolution du conseil municipal sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 568-2021 est déposé.

RÉS. NO. 202-2021 : AJOUT DE MODULES POUR LE LOGICIEL ACCÈSCITÉ TERRITOIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de PG Solutions, datée du 20 avril 2021, relativement à l'ajout de modules au logiciel *AccèsCité Territoire*, et ce, pour un montant de 10 887 \$ plus taxes;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

RÉS. NO. 203-2021 : ACQUISITION D'UN LOGICIEL D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de PG Solutions, datée du 22 avril 2021, relativement à la fourniture du logiciel *Entretien préventif* permettant d'assurer un suivi de diverses opérations touchant les équipements, véhicules et machinerie (inventaire, garantie, dépenses, réparations), et ce, pour un montant de 4 449 \$ plus taxes;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

RÉS. NO. 204-2021 : ADHÉSION À ESPACE MUNI

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé renouvelle son adhésion à Espace MUNI pour l'année 2021-2022 et engage à cet effet une somme de 39,50 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle.

RÉS. NO. 205-2021 : SOUSSIONS – APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA CASERNE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public pour les travaux de rénovation à la caserne incendie de Percé, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse de ces soumissions, celle de N. & R. Duguay Construction inc., au montant de 172 978,46 \$ toutes taxes incluses, s'avère la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de N. & R. Duguay Construction inc., au montant de 172 978,46 \$ toutes taxes incluses

D'autoriser le directeur général, monsieur Jean-François Kacou, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense :

- d'une part, pour un montant de 40 000 \$, par un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans, à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs de :

8 000 \$	10 mai 2022
8 000 \$	10 mai 2023
8 000 \$	10 mai 2024
8 000 \$	10 mai 2025
8 000 \$	10 mai 2026

- d'autre part, pour le solde, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

**RÉS. NO. 206-2021 : SOUMISSION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
– TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP D'ESPOIR**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres public pour les travaux de rénovation au centre communautaire de Cap d'Espoir, une seule soumission a été reçue, soit :

- N. & R. Duguay Construction inc., au montant de 10 856,79 \$ toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'au terme d'une analyse, cette soumission s'avère conforme aux exigences de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de N. & R. Duguay Construction inc. au montant de 10 856,79 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jean-François Kacou, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

**RÉS. NO. 207-2021 : SOUMISSION – RÉFECTION DE LA RUE DU
QUAI ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission d'Eurovia Québec Construction inc., datée du 4 mai 2021, relativement à la réfection de la rue du Quai et d'une partie de la rue de l'Église, et ce, pour un montant de 58 063,50 \$ plus taxes;

QUE l'acceptation de cette soumission est conditionnelle à la réception d'une confirmation de l'aide financière de 30 000 \$ proposée par le ministère des Pêches et des Océans Canada, à titre de compensation pour les dommages causées auxdites rues par les travaux réalisés au quai de Percé;

QUE, le cas échéant, les crédits nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriés :

- d'une part, pour un montant de 30 000 \$, à l'aide financière proposée par le ministère des Pêches et des Océans Canada;
- d'autre part, pour le solde, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

RÉS. NO. 208- 2021 : POSTE SAISONNIER (ÉTÉ) D'INSPECTEUR(TRICE) DU TERRITOIRE

Suite à l'affichage à l'interne et à l'externe pour combler un nouveau poste saisonnier (été) d'inspecteur(trice) du territoire, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de monsieur William Lambert, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

RÉS. NO. 209-2021 : POSTES SAISONNIERS (ÉTÉ) DE MANŒUVRES AU SERVICE D'URBANISME ET DE GESTION DU TERRITOIRE

Suite à l'affichage à l'interne et à l'externe pour combler deux nouveaux postes saisonniers (été) de manœuvres au service d'urbanisme et de gestion du territoire, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Shehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de madame Mia Houde et de monsieur Réal Collin, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

RÉS. NO. 210-2021 : ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ(E)S – PROJET PILOTE ÉTÉ 2021 – GESTION DE LA FRÉQUENTATION ET CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PROJET DE PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mettre sur pied un projet pilote concernant la gestion de la fréquentation et le contrôle d'accès, au cours de la saison estivale 2021, dans le cadre de la création du parc municipal de la Rivière Émeraude;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite l'engagement d'employés temporaires auxquels seront confiées des responsabilités en services d'accueil / surveillante et entretien / surveillance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un affichage pour des d'agent(e)s à l'accueil / surveillant(e)s et de journalier(ère)s / surveillant(e)s

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement des personnes suivantes, à titre d'employés temporaires, à raison de 40 heures/semaine, pour un minimum de 14 semaines, selon les conditions négociées :

Postes d'agent(es) à l'accueil / surveillant(e)s

Mme Gaïa Matte
Mme Agathe Champoux
Mme Fanny Vibert

Postes de journalier(ère)s / surveillant(e)s

M. Jonathan Vibert

DE poursuivre les démarches de recrutement pour trois postes de journalier(ère)s / surveillant(e)s restant à pourvoir.

RÉS. NO. 211-2021 : PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE – ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE PANNEAUX SOLAIRES POUR LE KIOSQUE D'ACCUEIL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de Spécialités Électriques Rivière-du-Loup inc., datée du

30 avril 2021, au montant de 8 158,26 \$ plus taxes, relativement à la fourniture et l'installation d'un système de panneaux solaires pour le kiosque d'accueil du parc municipal de la Rivière Émeraude.

RÉS. NO. 212-2021 : ACQUISITION, EN PLEINE PROPRIÉTÉ, DU LOT 4 899 377 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GASPÉ, PAR EXPROPRIATION, À DES FINS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend développer une zone d'innovation sur le lot 4 899 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le développement de cette zone d'innovation à l'est du territoire de la Ville de Percé s'inscrit dans les objectifs stratégiques énoncés au *Plan de développement stratégique et territorial de la Ville de Percé*;

CONSIDÉRANT QUE cette zone d'innovation permettrait de favoriser le développement économique de Percé;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement de cette zone d'innovation, la Ville doit acquérir en pleine propriété le lot 4 899 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le développement de cette zone d'innovations s'inscrit dans la poursuite de fins municipales et d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté, le 6 avril 2021, la résolution n°149-2021 visant à acquérir, de gré à gré, le lot 4 899 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été possible, à ce jour, d'en arriver à une entente de gré à gré avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, aux fins précédemment décrites, d'acquérir par expropriation le lot 4 899 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Ville procède à l'acquisition, par expropriation, du lot 4 899 377 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie totale de 631 368 m², aux fins d'utilité publique pour le développement d'une zone d'innovation;

QUE l'acquisition de ces droits immobiliers est nécessaire à des fins municipales et d'utilité publique, soit le développement d'une zone d'innovation;

QUE le procureur de la Ville, Me Jean-Nicolas Latour, est mandaté par la présente afin d'entreprendre l'ensemble des procédures requises pour la réalisation du processus d'expropriation;

QUE la firme Godbout, Joseph & associés inc. est mandatée par la présente afin d'agir en tant qu'expert en évaluation dans ce dossier;

QUE la firme Roy, Roy & Connolly Arpenteurs-Géomètres-Conseils Inc., est mandatée par la présente afin d'entreprendre la confection du plan et de la description technique requis par la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), aux fins de l'expropriation.

RÉS. NO. 213-2021 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 304 070 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend développer une zone d'innovation sur le lot 4 899 377 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le développement de cette zone d'innovation à l'est du territoire de la Ville de Percé s'inscrit dans les objectifs stratégiques énoncés au *Plan de développement stratégique et territorial de la Ville de Percé*;

CONSIDÉRANT QUE cette zone d'innovation permettrait de favoriser le développement économique de Percé;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 899 377 est un fonds enclavé, puisqu'il ne dispose d'aucune issue sur une voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir une partie du lot 6 304 070 du cadastre du Québec, soit une parcelle d'une superficie approximative de 12 825 mètres carrés, afin de désenclaver le lot 4 899 377;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 6 304 070 accepte de vendre à la Ville cette parcelle pour un montant de 8 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Ville de Percé acquière une partie du lot 6 304 070 du cadastre du Québec, soit une parcelle d'une superficie approximative de 12 825 mètres carrés;

QUE cette acquisition est consentie en considération de la somme de 8 000,00 \$;

QUE cette acquisition est conditionnelle à l'acquisition, par la Ville, du lot 4 899 377 du cadastre du Québec;

QUE la mairesse et la greffière soit autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment une promesse de vente et un acte de vente.

RÉS. NO. 214-2021 : ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler, pour la saison estivale 2021, le contrat de monsieur Luc Langlois relativement à l'entretien ménager du bureau d'accueil touristique pour un montant de 900 \$ par mois;

D'autoriser le directeur général à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Percé.

RÉS. NO. 215-2021 : ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – LE 28 MAI 2020 PAR VISIOCONFÉRENCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal autorise et nomme madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert, à représenter la Ville de Percé lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021, à 9 h, par visioconférence.

RÉS. NO. 216-2021 : ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

En conséquence, nous, élu·es et élus de la Ville de Percé, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Percé adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

ADVENANT 19 H 16, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**